

VILLE DE CHAGNY

SÉANCE DU 23 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf, le vingt trois du mois d'avril, le conseil municipal de la ville de CHAGNY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Michel PICARD, maire.

Effectif légal du Conseil Municipal :	29
Présents à la séance :	21
Votants :	29
Date de la convocation :	17 avril 2009

Secrétaire de séance : Melle LACROIX

Etaient présents : MM. PICARD, FRANCONY, FERRANDO, Mme ROSSIGNOL, M. FAVERIAL, Mmes LARRE, SARRE, BOUGEOT, NICOT, M. PERRIER, Mme AUFRERE, M. BELLATI, Mmes PROST, NIE, Mlle LACROIX, Mme RODIER, M. GAUDILLÈRE, Mme DILLY, M. GAGNARD, Mmes BRUNET-LECHENAULT, RICHARD-MANGINI

Excusés représentés

Melle BOULNOIS, procuration à M. FRANCONY

M. CLAPOT, procuration à Mme SARRE
Mme PERROT, procuration Mme LARRE
M. COCHLOVIUS, procuration à Mme AUFRERE
M. NAIRAT, procuration à Mme ROSSIGNOL
M. PERROT, procuration à M. FAVERIAL
Mme DARPIN, procuration à M. FERRANDO
M. MALINGRE, procuration à Mme BRUNET-LECHENAULT

La séance débute à 18 h 40

CAMPING MUNICIPAL

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- 1 - de créer un budget annexe hors taxe pour la gestion du camping municipal
- 2 - de créer deux postes d'agent saisonnier pour 5 mois
- 3 - d'accorder la concession d'un logement pour nécessité absolue de service pour les 5 mois de saison (gratuité du logement, de la fourniture en eau dans la limite d'un forfait de 50 m³ par membre de la famille, de la fourniture de gaz, de l'électricité, du chauffage, du ramonage des cheminées et de l'abonnement téléphonique).
- 4 - de fixer les tarifs pour 2009 (ci-joints)
- 5 - de voter le budget primitif :
 - par chapitre en section de fonctionnement pour un montant total, tant en dépenses qu'en recettes, de 80 000 €
 - par chapitre « opérations d'équipement » en section d'investissement pour un montant total, tant en dépenses qu'en recettes, de 13 000 €.

La secrétaire de séance,

Le maire,